L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 JUILLET 1857.

Imprimé et publié par
L. F. WEISSE & Co.,
RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES :
G. F. WEISSE, E. DUPOUIS,
E. DUVERGER, S. HARRY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 JUILLET.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

M. L. A. FERNEY, négociant à Vera-Cruz, est autorisé à percevoir ce qui nous est dû au Mexique. Les personnes établies dans ce dernier pays qui voudront s'abonner à l'*Abeille* ou y insérer des annonces, devront s'adresser à lui.

Ventes à l'encan de ce jour.

PAR N. FIGUES—A la Bourse St. Louis : Terrains, maisons, boulangeries, etc., situés rues de l'Hôpital, Broad, Chemin du Bayou, Promenade St Bernard, etc., appartenant à la succession de Mme Nicolas Buck.

Morceau de terre dans la ville de Kenner, paroisse de Jefferson, ainsi, et tapissement, 37 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, appartenant à la succession de Antoine Schayville. Propriété dans le Troisième District, appartenant à la succession de M. Donelson.

Esclaves appartenant à la succession de A.J. Whitmore, ainsi que plusieurs autres esclaves et domestiques de manière.

PAR WEBSTER & Co.—A 10 heures, à leur magasin d'encan, 78 rue de la Douane : Marchandises sèches.

PAR D. A. MONROE—A 10 heures, au No 64, rue des MAGASINS, marchandises, etc.

PAR J. A. BRADY & Co.—A midi, à l'Arcade de Banks, la résidence de Polycarpe Forfior, située dans la paroisse de Jefferson, en face de la partie supérieure de la Nile-Orléans.

PAR B. TEMPLE—A 10½ heures, au magasin de J. E. Fisher, 66 rue Gravier, 1,800,000 cigares d'Allemagne.

PAR L. A. LEVY—A midi, à l'Arcade de Banks, une jolie résidence cottage, dans le deuxième District.—Aussi, propriété semblable, dans le Premier District, 2 esclaves.

La Loi.

La Cour d'Appel de New-York a rendu l'arrêt de la Cour Suprême et déclaré que la loi votée par la législature de l'Etat en vue de la police de la métropole est constitutionnelle. La question est donc résolue, et tout motif d'opposition doit disparaître.

Nous avons été les premiers à blâmer la législature provisoire de New-York qui, au annulant les pouvoirs de la police municipale de la métropole, et en autorisant le gouverneur à en organiser une autre, a porté une sérieuse atteinte aux franchises communales. Ce blâme que toute la presse indépendante et impartiale a adressé comme nous aux chambres de l'Etat impérial, était doublement mérité, car la loi que celles-ci ont votée ne viole pas seulement le principe démocratique, elle a été inspirée par les passions politiques.

La ville de New-York avait voté pour Buchanan, et la législature de l'Etat, renfermant une majorité de républicains nous que la défaite de Fillmore avait vivement contrariés, jugea à propos de se venger en supprimant la police de la métropole et en imposant à celle-ci une autorité étrangère.

Les législateurs avaient-ils le droit? Nous pensons d'abord que non, mais le doute appartenait à la Cour d'Appel dont lever tous les doutes à cet égard.—Les chambres de New-York possédaient donc le droit absolu, seulement, l'exercice de ce droit a été une très grande faute, et restera dans les annales bien nombreuses du pays comme un déplorable précédent.

C'est le 2 courant, que le jugement de la Cour d'Appel, siégeant à Albany, a été connu à New-York. Il émotion a été très vive dans toutes les parties de la ville, mais le verdict du tribunal a été reçu avec respect et sans protestation. La dépêche d'Albany transmettant l'importante nouvelle est ainsi conçue :

"L'opinion de la cour d'appel sur le bill de la police métropolitaine a été lue ce matin par le juge Denio. Elle examine la constitutionnalité directe de la création du nouveau district, ainsi que le mode de nominations établis par le bill et déclare qu'il n'y a dans l'ajoutée de cela aucun point rien de contraire à la lettre de la constitution.

"L'arrêt ajoute : la véritable remède contre les erreurs législatives est fourni par la constitution, et se trouve dans le renouvellement fréquent des législateurs. Il ne se trouve dans la constitution rien qui empêche la législature d'abroger les dispositions prises par une ville pour la police locale, et de reconstituer cette police de telle manière qu'elle croit convenable. Le jugement de la Cour Suprême est donc confirmé."

Le juge Shankland a aussi lu son opinion. Il soutient la constitutionnalité du bill sur tous points et ajoute qu'il n'y a pas de nécessité de réformer l'organisation de la police de New-York—en sorte que la passation de la nouvelle loi ne trouve justifiée par des motifs de bien public.

"L'arrêt a été rendu par 6 juges contre 2. Ces derniers sont MM. Comstock et Brown.

"Ce dernier a également développé son opinion. Suivant lui, bien que les limites de ville et des comtés puissent être modifiées, la législature n'a pas le pouvoir de créer des villes et des comtés en un seul district, pour une organisation de police ou de gouvernement local.

"Il déclare que la Constitution détruit les droits (art. 10 sect. 2) le mode d'élection ou de nomination des officiers de ville et de comté. La Cour doit donc interpréter la constitution dans un sens qui garantisse aux communautés le droit de choisir leurs officiers ou non qui jusqu'à cette heure n'ont pas été contestés. Autrement, force lui est de sanctionner une doctrine qui tendra à annuler entièrement ses droits.

"Par ces considérations qu'épouse le juge Comstock, la décision de la Cour Suprême doit être cassée."

Nous avons dit que la législature en votant la loi de police avait cédé à des ressentiments politiques : la Cour d'Appel aurait-elle aussi cédé à un semblable sentiment? Non, puisque des huit juges dont elle se compose, deux seulement appartiennent au républicanisme noir. L'arrêt a été rendu par un tribunal dont les membres tiennent presque tous leur mandat de la démocratie. Une grande impartialité a évidemment présidé au jugement, car si les magistrats démocrates avaient consulté leurs préventions ils auraient certainement annulé la loi votée par leurs adversaires politiques dans un but d'intimidation.

Le maire, rendu à lui cette justice, s'est hâté de faire sa soumission. A peine eut-il appris que la Cour d'appel avait déclaré la loi constitutionnelle, qu'il adressa une circulaire aux capitaines de police dans les différents districts, leur ordonnant de licencier leurs agents et de rendre à la police métropolitaine les pouvoirs qu'il leur avait confiés. M. Wood avait commis une faute très grave en s'opposant à l'exécution de la loi avant le verdict de la Cour d'Appel, et il tient rang de la faire oublier. Malheureusement le sang a été versé, et si la législature freine ou ne s'est identifiée indique de son mandat en voulant une loi odieuse et tyrannique, le maire de son côté a été bien plus coupable, car en résistant à la loi il s'est fait aller chiste et a donné à ses administrés l'exemple d'une regrettable insubordination. La loi doit être obéie parmi nous ; c'est notre seule règle, notre seul frein, et si nous la violons aux pieds nous détruisons le seul principe d'autorité qui existe parmi nous. La loi, quelle qu'elle soit, malgré ses inconvénients en même son caractère d'iniquité patente, a droit à notre respect tant qu'elle sera en vigueur et que le pouvoir judiciaire n'en a pas déclaré la nullité. M. Wood, en s'insurgeant contre elle, a commis un acte de trahison envers la république qui ne repose que sur le respect de la loi.

Mais en admettant que la vengeance des républicains noirs doive porter indéfiniment ses fruits? Eh! non, puisque le peuple est investi du droit d'élection et qu'il désigne lui-même ses législateurs. S'il réprouve l'acte de la dernière législature, il aura soin de n'envoyer aux chambres que des hommes qui s'engageront d'avance à abroger la loi de police. Tous les partis se réjouiront probablement contre les républicains noirs, afin d'assurer leur défaite aux prochaines élections. Si, au contraire, le corps électoral approuve la loi dont il s'agit et maintient dans leurs fonctions les législateurs qui l'ont votée, la minorité devra se soumettre et attendre patiemment des temps meilleurs.

Nous voyons avec plaisir que c'est le sentiment que donnent à leurs lecteurs le *Courrier des Etats-Unis*, le *Miroir*, l'*Express*, le *Commercial Advertiser*, le *Journal of Commerce* et le *Daily News*. Tous ces journaux ont d'abord protesté avec énergie contre la loi, mais du moment où la Cour d'appel en a proclamé la validité au point de vue de la Constitution, ils se sont empressés de faire appel à leur parti et à la raison des citoyens et de leur faire adjurer de ne pas songer à une criminelle résistance.

Nous ne doutons pas que cet appel ne soit entendu et que la ville de New-York, qui renferme une majorité de plus de quatre mille électeurs hostiles au républicanisme noir, ne reconnaîtra l'autorité de la police métropolitaine, jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de s'en affranchir légalement. Cette police va pourtant favoriser de tout ses efforts et de toute son influence le parti qui l'a installée à New-York. Nous croyons bien que la patience des habitans de cette dernière ville ne se lassera pas, et qu'ils trouveront bientôt le moyen de provoquer jusqu'à ce qu'ils réussissent à convaincre la législature une majorité qui abroge la loi.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Marchés de l'intérieur.

New-York, 10 juillet.—Coton, ferme à la clôture, ainsi que le maïs et le blé; farine, active; provisions, huile et café, calmes; bacon, sans changement; sucre mascovade, de 9 1/2 à 10 1/2; fret, inactif.

Cincinnati, 10 juillet.—Farine, de $6 25 à 6 50; blé et maïs, aux mêmes cotes; bacon, de 9 3/4 à 10 c. pour épaules, et 12 à 12 1/2 c. pour plats côtés fumés; mess porc, $22 50 à 23, huile de lin, 84 c.

St Louis, 10 juillet.—Farine, $6 50; blé ferme, $1 30; maïs, 68 à 75 c.; avoine, 68 à 70 c. chanvre, $1 20 à 1 25.

Rivières.

Vicksburg, 10 juillet.—Sont passés, descendant le fleuve, ce matin, à 11 heures, le Ben Franklin, et cette après-midi, à 5 heures, le Powell.

WASHINGTON.—On écrit de Washington que Herrera, ministre de Guatemala, représente en ce moment le Nicaragua auprès de notre gouvernement, et qu'il a eu avec le président une entrevue au sujet des affaires de ce dernier Etat. M. Buchanan désire vivement que la route du Nicaragua soit de nouveau ouverte au commerce et aux voyageurs.

NASSAU.—Le navire *Fanny Forrester* qui, en allant de New York à la Nouvelle-Orléans, s'était échoué à Bimières, a été remis à flot par les sauveteurs, qui l'ont conduit à Nassau. Il n'a éprouvé que de très légères avaries.—La barque *Eckford Webb*, qui s'était échouée près de Nassau, a repris son chargement et a mis à la voile pour Apalachicola.

TEXAS.—Nos journaux du Texas vont jusqu'au 9 courant. L'*Austin Intelligencer* annonce que de bienfaisantes pluies ont quelque peu ravivé la végétation dans l'Ouest de l'Etat, mais que l'on n'attend généralement à de pauvres récoltes.

EL INDEPENDIENTE.—Le premier numéro de ce journal a paru hier et a pleinement répondu à l'attente de ses amis. *El Independiente* ne s'inféode à aucun parti ; il est indépendant, comme l'indique son nom, et il promet de porter un jugement impartial sur toutes les questions intérieures et extérieures, dont la discussion est du ressort du journalisme. Nous espérons que la population espagnole de la Nile-Orléans soutiendra une feuille qui, sous les auspices de quelques hommes éclairés, deviendra l'interprète de ses vœux et le défenseur de ses intérêts. Nous prions nos nouveaux confrères d'agréer l'expression de nos sincères souhaits pour le succès de leur entreprise.

ACCIDENT.—Un Irlandais ivre sortait hier dans le Bayou Sara ces jours derniers, pour le traverser à la nage, n'a pu réussir à atteindre la rive opposée et s'est noyé. Il était employé par la compagnie du chemin de fer de Bayou Sara.

VENTE D'UNE BELLE MAISON DE RÉSIDENCE—M. L. A. Levy, encanteur, vendra aujourd'hui à midi, à l'Arcade de Banks, une belle maison de résidence située rue de l'Hôpital, entre Johnson et Gravier. Le terrain a trente pieds de face sur la rue de l'Hôpital et environ cent trente-un pieds de profondeur. La maison est parfaitement construite; elle est couverte en ardoises et se compose de trois belles pièces, de cabinets, galeries, etc. Il y a en outre cuisine, chambres de domestiques, cuve et puits, parterre, etc., etc. L'occasion est bonne pour ceux qui cherchent dans une résidence la réunion des avantages qu'offrent la ville et la campagne. La partie du faubourg Tremé où est située la maison que l'on vient de vendre aujourd'hui, et où se trouvent de jardins, et les omnibus vous transportent en quelques minutes de ce point au centre de la ville.

SOCIÉTÉ ESPAGNOLE DE BIENFAISANCE MUTUELLE.—Cette honorable Société fera bénir demain, dimanche, à 4 heures de l'après-midi, la nouvelle bannière qui lui a été offerte récemment. La cérémonie aura lieu dans le Salon d'Orléans. Nous remercions la Société de la gracieuse invitation qu'elle nous a adressée.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR.—Le jury a déclaré hier Frederick Jakes ou Jacques Cresta coupable d'assaut.

Silas McKenna, déclaré coupable d'assaut et batterie, passera deux jours en prison et en acquitte une amende de cinq piastres.

A la demande de l'avocat de Frederick Gottinger qui est accusé de détournement de fonds, l'avocat de la défense fera faire connaître les raisons pour lesquelles le cautionnement ne serait pas réduit.

Les affaires suivantes ont été mises hors de cour : Richard Gaffney, accusé de larcin; F. L. Fortorico, d'assaut avec intention de tuer; James Morton, de détournement de fonds; Théodore Wandrer dit Wagner, d'assaut et batterie.

COUR DU RECORDER SUPÉRIEUR.—Wm Knapp, accusé d'avoir tenté de tuer Philip Trapp et sa femme, le 21 du mois dernier, dans la rue Prytanée, aux environs du marché, hier, devant le recorder. Le prévenu est bien connu et était l'ennemi de Mme Trapp qu'il assaillit et blessa grièvement à coups de couteau, lorsque celle-ci le protéger, fut battu. Les plaignants ayant établi ces faits, le recorder a envoyé Knapp à la prison pour le pouvoir de traduire devant la Cour de District.—Cautionnement de $500.

Ann O Brion, que la police a ramassée ivre morte la rue Nouvelle Levée, passera deux mois à la maison de travail.

Peter Paul Malloy, que C. Quinn accusait d'avoir volé un cheval appartenant à un chef dont il était trésorier, a été acquitté, le plaignant ayant prouvé que le club n'existait plus et qu'il avait autant qu'un autre droit à l'argent.

L. Haag, propriétaire d'un dépôt d'huîtres dans la rue Tchoupitoulas, devra répondre à l'accusation d'avoir violé une des ordonnances de cette ville.—Cautionnement.

COUR DU RECORDER FÉDÉRAL.—Mathew Kennedy, accusé d'avoir assommé Bridget Connert à l'encoignure St Louis et Tremé, restera en prison en attendant l'interrogatoire.

L'esclave Jim a été acquitté pour avoir volé du bois dans un chantier de M. Y. Demoruelle.

E. Poitier, dit E. Omer, b. c. l., est accusé d'avoir vendu vingt piastres, à Joséphine Rolande, rue Royale, un lot de bijoux qui avaient été volés par celle-ci à la maison de rue du propriétaire, le Dr Chapman, rue Bourbon.—En prison, faute d'un cautionnement de $1,000.

John Joseph, accusé d'avoir insulté et menacé de tuer Mary Stanley, rue Villeré, et d'avoir blessé son frère, a été fourni un cautionnement de $300 pour répondre de sa bonne conduite.

Mme Lelih, que Mary Canab accusait de l'avoir grossièrement insultée, a fourni un cautionnement de $200.

George Allard, dit John Frank, a été envoyé devant la Première Cour de District pour vol de bas dans le magasin de M. J. Gauche, rue de Chartres.

COUR DU RECORDER SOLOMON.—L'inspecteur des licences du Troisième District a dénoncé une trentaine d'établissements dont les propriétaires ont négligé de se conformer à l'ordonnance. Les accusés se présenteront bientôt devant le recorder.

La moitié des amendes, au bureau du recorder Solomon, pour l'année dernière, est de $4,734 50.

M. Bechard et sa femme, accusés d'avoir essayé de tuer Antonio Corero, ont comparu devant le recorder. Les témoignages ont établi que le plaignant était assis, dans la nuit du 18 du mois dernier, en face de son café, que Mme Bechard s'approcha de lui par derrière, le frappa à la tête avec une brique et le blessa grièvement. L'affaire accuse son mari de complicité. La suite de l'interrogatoire est renvoyé à une autre jour.

Le Dr Hoyt a été condamné à l'arrestation de Léon Desdon, b. c. l., qu'Auguste Chavenet accuse de l'avoir violemment assailli, mardi dernier, à l'encoignure Mandeville et Victoire.

Hovrat et Cazarré.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charity, pour la semaine expirée hier, 10 du courant, à 6 heures du soir :

Admis	140
Renvoyés guéris	120
Morts	11
En traitement	379

La catastrophe de Livourne.

Le *Monitor Toscan*, du 13 juin, donne les détails suivans sur la catastrophe de Livourne :

"Des détails plus positifs nous permettent de raconter le terrible événement qui, dans la soirée du dimanche 7 juin, a rempli Livourne d'une douleur à laquelle cet pas part tête les cœurs bien nés en Toscane. Dans l'arène des Aqueducs, près des murs de la ville, et dans le voisinage immédiat de la porte Léopold, avec l'agrément des autorités locales, on représentait un spectacle intitulé : la *Prise de Sébastopol*, avec bombardement de la tour Malakoff. Toute la salle, parterre, galeries, amphithéâtre, était entièrement remplie, et, bien qu'avant le commencement de la représentation la vente des billets d'entrée eût cessé, on comptait dans la salle environ 3000 spectateurs.

"Rien n'avait troublé le plaisir des assistans, qui s'intéressaient vivement aux événemens du drame, jusqu'au troisième acte, lorsqu'aux premières décharges et premières bombes de mitrailleuses et fusées lancées dans la tour Malakoff, le feu a pris à un décor de la scène. Les machinistes se sont efforcés de l'éteindre le feu à son début; mais l'incendie se développant rapidement et gagnant de plus en plus l'appareil scénique, la foule entassée dans un théâtre fut prise, tout à coup, d'une invincible terreur, et tout le monde à la fois s'enfuit précipitamment.

"L'impétuosité des spectateurs, qui, en criant et hurlant, cherchaient vers les issues des théâtre, était immense dans les escaliers, les couloirs et aux portes. Cette masse compacte, qui n'avançait que lentement, à cause précisément de l'élan général, mais irrésistible, fouloit misérablement aux pieds les malheureux qui, dans le premier mouvement, étaient tombés à terre; tous ceux qui se trouvaient sur le dos plus près par la foule étaient écrasés.

"Malheureusement, les corps des premières victimes furent d'abord un obstacle à ce que l'on pût ouvrir tous les battans des portes. Les plus forts brisèrent et enlevèrent tous les obstacles, et en s'élançant de la barque, des fenêtres, des balcons, se blessèrent en tombant. La fuite et le désordre étaient au comble ! Que de contusions dans cet affreux pêle-mêle ! Quel qui spectacle rendit sur la fatale, on avait commencé et on avait été consumé l'incendie, souffraient moins à proportion, ayant pu sortir par la porte de derrière sans grand danger. Heureux ceux qui n'ont pas un autre chose à déplorer que la perte de bijoux ou de vêtemens incotés, déchirés ou en lambeaux !

"Il est à croire que tant de maux ne seraient pas arrivés sans la panique qui s'est emparée des esprits : six portes offraient des issues faciles aux assistans, si l'on s'était moins pressé !

"La nouvelle du terrible accident s'est répandue dans toute la ville avec la rapidité de l'éclair. Tout le monde était consterné. La musique militaire, qui, dans la soirée, était réunie sur la place d'armes pour exécuter des symphonies, suivant l'usage, a cessé de jouer. Le fanfare qui était très trombreuse à la promenade, a tout à coup disparu. Tous les lieux publics, et fréquentés d'ordinaire à cette heure, sont devenus désertes ; partout on courait vers l'Arène, en tremblant, à la recherche de parens ou d'amis chéris !

"Qui pourrait décrire le spectacle offert alors dans le voisinage immédiat du théâtre ! Des enfans, à demi-morts, portés sur les bras de leurs parens; des femmes évanouies, étendues sur des civières; des voitures de toute sorte et jusqu'à des calesches d'artillerie chargée de blessés ! ... Les civières des frères de la Miséricorde, allant et venant avec une affectueuse sollicitude, et puis les gémissemens des mourisonds, les plaintes des familles, les cris lamentables de ceux et de celles qui ne retrouvaient pas leurs fils, ou leur père, ou leur mari, ou leur femme, cris déchirans, douleur navrante !

"Au milieu de cette scène de désolation, les pompiers travaillaient à éteindre l'incendie, qui a dévoré tous les décors et la toiture, mais sans envahir les galeries ! Le gouverneur et les principales autorités civiles et militaires se sont empressés d'accourir sur le théâtre du deuil, afin de présider à toutes les mesures à prendre. La troupe et la gendarmerie ont montré un zèle pour prodiguer toutes sortes de secours. L'esprit de charité a été universel; surtout parmi le peuple.

"Les blessés sont au nombre de 88, dont 53 ont été conduits chez eux et 35 déposés dans les hôpitaux. Les morts sont au nombre de 62 : 16 ont péri malheureusement étouffés sous pieds, écrasés dans le théâtre même, et 46 dans les hôpitaux, à la suite de lésions d'une extrême gravité."

Nouvelles diverses.

La grande festival musical organisé au palais de cristal en commémoration de Handel vient d'avoir lieu à Londres; l'orchestre était composé de 2,500 musiciens, instrumentistes et chanteurs. On a exécuté le *Messie* de Handel devant un auditoire de près de 12,000 personnes. L'*Express* dit qu'on entendait les choeurs à un demi mille de distance. On devait le lendemain exécuter l'oratorio de *Judas Maccabée* auquel la famille royale avait promis d'assister.

—La santé de Mlle Rachel est loin d'être aussi heureuse que certains journaux se sont plu à l'accréditer. On assure que l'illustre tragédienne hésite encore sur la résidence qu'elle choisira pour y passer l'été. Entre Cannes et Montmorency, on, sa famille, — elle balance, malgré le conseil musical et patriarchal de Grétry.

—En leux semi officiels, il s'agit d'un congrès des potentats italiens, comprenant le pape, l'empereur d'Autriche et le roi de Naples. Le pape présiderait cette conférence, dont le but serait d'aviser aux moyens de améliorer la condition politique de la Péninsule italienne, et d'établir ses gouvernements respectifs sur des bases plus larges et plus solides. On ne dit pas si le roi de Sardaigne assistera à cette conférence; par contre, on prétend qu'une alliance matrimoniale est sur le tapis entre les Cours de Turin et de Naples.

—Plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée de M. Meyerbeer à Paris. Cette nouvelle est inexacte; l'illustre maestro se trouve toujours à Berlin.

—On a beaucoup exagéré au commencement de la saison le nombre et le luxe de toilette des soirées, dit le *Salut public de Lyon*. Cette récolte ne sera certainement pas aussi belle qu'on le prétendait, mais elle sera aujourd'hui, dans les Champs-Elysées, le bulletin hebdomadaire que nous publions tous les lundis à dès signalé cette bonne nouvelle qui nous vient de Paris, et nous nous en trouvons la confirmation dans les journaux du Midi. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans l'*Indicateur de Cette* :

"La campagne séricicole touche à son terme. On s'occupe en ce moment à mettre les bruyère dans une magnanerie. Le beau temps dont nous jouissons depuis quelques jours a activé d'une manière rapide la marche des vers. La sortie de la quatrième mue a été funeste pour la majorité des éducations, mais, depuis lors, les plaintes ont été moins nombreuses, et tout fait espérer que les résultats surpasseront généralement les prévisions, et que la récolte sera supérieure à celle de l'an dernier."

—On lit dans le *Moniteur* :

"Nous nous empressons de signaler un fait qui vient donner une éclatante confirmation aux espérances d'une belle récolte : dans la plupart des centres de production, les prix commencent à fléchir, et n'était l'épuisement excessif des cellers, on aurait à cette heure une baisse sensible.

"Nous trouvons encore un symptôme de bon augure dans les importantes commandes de futailles faites par les gros propriétaires. Il faut dire aussi qu'il était temps que l'on contentât les raisons pour lesquelles le cautionnement ne serait pas réduit.

Les affaires suivantes ont été mises hors de cour : Richard Gaffney, accusé de larcin; F. L. Fortorico, d'assaut avec intention de tuer; James Morton, de détournement de fonds; Théodore Wandrer dit Wagner, d'assaut et batterie.

COUR DU RECORDER SUPÉRIEUR.—Wm Knapp, accusé d'avoir tenté de tuer Philip Trapp et sa femme, le 21 du mois dernier, dans la rue Prytanée, aux environs du marché, hier, devant le recorder. Le prévenu est bien connu et était l'ennemi de Mme Trapp qu'il assaillit et blessa grièvement à coups de couteau, lorsque celle-ci le protéger, fut battu. Les plaignants ayant établi ces faits, le recorder a envoyé Knapp à la prison pour le pouvoir de traduire devant la Cour de District.—Cautionnement de $500.

Ann O Brion, que la police a ramassée ivre morte la rue Nouvelle Levée, passera deux mois à la maison de travail.

Peter Paul Malloy, que C. Quinn accusait d'avoir volé un cheval appartenant à un chef dont il était trésorier, a été acquitté, le plaignant ayant prouvé que le club n'existait plus et qu'il avait autant qu'un autre droit à l'argent.

L. Haag, propriétaire d'un dépôt d'huîtres dans la rue Tchoupitoulas, devra répondre à l'accusation d'avoir violé une des ordonnances de cette ville.—Cautionnement.

COUR DU RECORDER FÉDÉRAL.—Mathew Kennedy, accusé d'avoir assommé Bridget Connert à l'encoignure St Louis et Tremé, restera en prison en attendant l'interrogatoire.

L'esclave Jim a été acquitté pour avoir volé du bois dans un chantier de M. Y. Demoruelle.

E. Poitier, dit E. Omer, b. c. l., est accusé d'avoir vendu vingt piastres, à Joséphine Rolande, rue Royale, un lot de bijoux qui avaient été volés par celle-ci à la maison de rue du propriétaire, le Dr Chapman, rue Bourbon.—En prison, faute d'un cautionnement de $1,000.

John Joseph, accusé d'avoir insulté et menacé de tuer Mary Stanley, rue Villeré, et d'avoir blessé son frère, a été fourni un cautionnement de $300 pour répondre de sa bonne conduite.

Mme Lelih, que Mary Canab accusait de l'avoir grossièrement insultée, a fourni un cautionnement de $200.

George Allard, dit John Frank, a été envoyé devant la Première Cour de District pour vol de bas dans le magasin de M. J. Gauche, rue de Chartres.

COUR DU RECORDER SOLOMON.—L'inspecteur des licences du Troisième District a dénoncé une trentaine d'établissements dont les propriétaires ont négligé de se conformer à l'ordonnance. Les accusés se présenteront bientôt devant le recorder.

La moitié des amendes, au bureau du recorder Solomon, pour l'année dernière, est de $4,734 50.

M. Bechard et sa femme, accusés d'avoir essayé de tuer Antonio Corero, ont comparu devant le recorder. Les témoignages ont établi que le plaignant était assis, dans la nuit du 18 du mois dernier, en face de son café, que Mme Bechard s'approcha de lui par derrière, le frappa à la tête avec une brique et le blessa grièvement. L'affaire accuse son mari de complicité. La suite de l'interrogatoire est renvoyé à une autre jour.

Le Dr Hoyt a été condamné à l'arrestation de Léon Desdon, b. c. l., qu'Auguste Chavenet accuse de l'avoir violemment assailli, mardi dernier, à l'encoignure Mandeville et Victoire.

Hovrat et Cazarré.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charity, pour la semaine expirée hier, 10 du courant, à 6 heures du soir :

Admis	140
Renvoyés guéris	120
Morts	11
En traitement	379

La catastrophe de Livourne.

Le *Moniteur Toscan*, du 13 juin, donne les détails suivans sur la catastrophe de Livourne :

"Des détails plus positifs nous permettent de raconter le terrible événement qui, dans la soirée du dimanche 7 juin, a rempli Livourne d'une douleur à laquelle cet pas part tête les cœurs bien nés en Toscane. Dans l'arène des Aqueducs, près des murs de la ville, et dans le voisinage immédiat de la porte Léopold, avec l'agrément des autorités locales, on représentait un spectacle intitulé : la *Prise de Sébastopol*, avec bombardement de la tour Malakoff. Toute la salle, parterre, galeries, amphithéâtre, était entièrement remplie, et, bien qu'avant le commencement de la représentation la vente des billets d'entrée eût cessé, on comptait dans la salle environ 3000 spectateurs.

"Rien n'avait troublé le plaisir des assistans, qui s'intéressaient vivement aux événemens du drame, jusqu'au troisième acte, lorsqu'aux premières décharges et premières bombes de mitrailleuses et fusées lancées dans la tour Malakoff, le feu a pris à un décor de la scène. Les machinistes se sont efforcés de l'éteindre le feu à son début; mais l'incendie se développant rapidement et gagnant de plus en plus l'appareil scénique, la foule entassée dans un théâtre fut prise, tout à coup, d'une invincible terreur, et tout le monde à la fois s'enfuit précipitamment.

"L'impétuosité des spectateurs, qui, en criant et hurlant, cherchaient vers les issues des théâtre, était immense dans les escaliers, les couloirs et aux portes. Cette masse compacte, qui n'avançait que lentement, à cause précisément de l'élan général, mais irrésistible, foulait misérablement aux pieds les malheureux qui, dans le premier mouvement, étaient tombés à terre; tous ceux qui se trouvaient sur le dos plus près par la foule étaient écrasés.

"Malheureusement, les corps des premières victimes furent d'abord un obstacle à ce que l'on pût ouvrir tous les battans des portes. Les plus forts brisèrent et enlevèrent tous les obstacles, et en s'élançant de la barque, des fenêtres, des balcons, se blessèrent en tombant. La fuite et le désordre étaient au comble ! Que de contusions dans cet affreux pêle-mêle ! Quel qui spectacle rendit sur la fatale, on avait commencé et on avait été consumé l'incendie, souffraient moins à proportion, ayant pu sortir par la porte de derrière sans grand danger. Heureux ceux qui n'ont pas un autre chose à déplorer que la perte de bijoux ou de vêtemens incotés, déchirés ou en lambeaux !

"Il est à croire que tant de maux ne seraient pas arrivés sans la panique qui s'est emparée des esprits : six portes offraient des issues faciles aux assistans, si l'on s'était moins pressé !

"La nouvelle du terrible accident s'est répandue dans toute la ville avec la rapidité de l'éclair. Tout le monde était consterné. La musique militaire, qui, dans la soirée, était réunie sur la place d'armes pour exécuter des symphonies, suivant l'usage, a cessé de jouer. La fanfare qui était très trombreuse à la promenade, a tout à coup disparu. Tous les lieux publics, et fréquentés d'ordinaire à cette heure, sont devenus désertes ; partout on courait vers l'Arène, en tremblant, à la recherche de parens ou d'amis chéris !

"Qui pourrait décrire le spectacle offert alors dans le voisinage immédiat du théâtre ! Des enfans, à demi-morts, portés sur les bras de leurs parens; des femmes évanouies, étendues sur des civières; des voitures de toute sorte et jusqu'à des calesches d'artillerie chargée de blessés ! ... Les civières des frères de la Miséricorde, allant et venant avec une affectueuse sollicitude, et puis les gémissemens des mourisonds, les plaintes des familles, les cris lamentables de ceux et de celles qui ne retrouvaient pas leurs fils, ou leur père, ou leur mari, ou leur femme, cris déchirans, douleur navrante !

"Au milieu de cette scène de désolation, les pompiers travaillaient à éteindre l'incendie, qui a dévoré tous les décors et la toiture, mais sans envahir les galeries ! Le gouverneur et les principales autorités civiles et militaires se sont empressés d'accourir sur le théâtre du deuil, afin de présider à toutes les mesures à prendre. La troupe et la gendarmerie ont montré un zèle pour prodiguer toutes sortes de secours. L'esprit de charité a été universel; surtout parmi le peuple.

"Les blessés sont au nombre de 88, dont 53 ont été conduits chez eux et 35 déposés dans les hôpitaux. Les morts sont au nombre de 62 : 16 ont péri malheureusement étouffés sous pieds, écrasés dans le théâtre même, et 46 dans les hôpitaux, à la suite de lésions d'une extrême gravité."

Nouvelles diverses.

La grande festival musical organisé au palais de cristal en commémoration de Handel vient d'avoir lieu à Londres; l'orchestre était composé de 2,500 musiciens, instrumentistes et chanteurs. On a exécuté le *Messie* de Handel devant un auditoire de près de 12,000 personnes. L'*Express* dit qu'on entendait les choeurs à un demi mille de distance. On devait le lendemain exécuter l'oratorio de *Judas Maccabée* auquel la famille royale avait promis d'assister.

—La santé de Mlle Rachel est loin d'être aussi heureuse que certains journaux se sont plu à l'accréditer. On assure que l'illustre tragédienne hésite encore sur la résidence qu'elle choisira pour y passer l'été. Entre Cannes et Montmorency, ou sa famille, — elle balance, malgré le conseil musical et patriarchal de Grétry.

—En leux semi officiels, il s'agit d'un congrès des potentats italiens, comprenant le pape, l'empereur d'Autriche et le roi de Naples. Le pape présiderait cette conférence, dont le but serait d'aviser aux moyens de améliorer la condition politique de la Péninsule italienne, et d'établir ses gouvernements respectifs sur des bases plus larges et plus solides. On ne dit pas si le roi de Sardaigne assistera à cette conférence; par contre, on prétend qu'une alliance matrimoniale est sur le tapis entre les Cours de Turin et de Naples.

—Plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée de M. Meyerbeer à Paris. Cette nouvelle est inexacte; l'illustre maestro se trouve toujours à Berlin.

—On a beaucoup exagéré au commencement de la saison le nombre et le luxe de toilette des soirées, dit le *Salut public de Lyon*. Cette récolte ne sera certainement pas aussi belle qu'on le prétendait, mais elle sera aujourd'hui, dans les Champs-Elysées, le bulletin hebdomadaire que nous publions tous les lundis à dès signalé cette bonne nouvelle qui nous vient de Paris, et nous nous en trouvons la confirmation dans les journaux du Midi. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans l'*Indicateur de Cette* :

"La campagne séricicole touche à son terme. On s'occupe en ce moment à mettre les bruyère dans une magnanerie. Le beau temps dont nous jouissons depuis quelques jours a activé d'une manière rapide la marche des vers. La sortie de la quatrième mue a été funeste pour la majorité des éducations, mais, depuis lors, les plaintes ont été moins nombreuses, et tout fait espérer que les résultats surpasseront généralement les prévisions, et que la récolte sera supérieure à celle de l'an dernier."

—On lit dans le *Moniteur* :

"Nous nous empressons de signaler un fait qui vient donner une éclatante confirmation aux espérances d'une belle récolte : dans la plupart des centres de production, les prix commencent à fléchir, et n'était l'épuisement excessif des cellers, on aurait à cette heure une baisse sensible.

"Nous trouvons encore un symptôme de bon augure dans les importantes commandes de futailles faites par les gros propriétaires. Il faut dire aussi qu'il était temps que l'on contentât les raisons pour lesquelles le cautionnement ne serait pas réduit.

Les affaires suivantes ont été mises hors de cour : Richard Gaffney, accusé de larcin; F. L. Fortorico, d'assaut avec intention de tuer; James Morton, de détournement de fonds; Théodore Wandrer dit Wagner, d'assaut et batterie.

COUR DU RECORDER SUPÉRIEUR.—Wm Knapp, accusé d'avoir tenté de tuer Philip Trapp et sa femme, le 21 du mois dernier, dans la rue Prytanée, aux environs du marché, hier, devant le recorder. Le prévenu est bien connu et était l'ennemi de Mme Trapp qu'il assaillit et blessa grièvement à coups de couteau, lorsque celle-ci le protéger, fut battu. Les plaignants ayant établi ces faits, le recorder a envoyé Knapp à la prison pour le pouvoir de traduire devant la Cour de District.—Cautionnement de $500.

Ann O Brion, que la police a ramassée ivre morte la rue Nouvelle Levée, passera deux mois à la maison de travail.

Peter Paul Malloy, que C. Quinn accusait d'avoir volé un cheval appartenant à un chef dont il était trésorier, a été acquitté, le plaignant ayant prouvé que le club n'existait plus et qu'il avait autant qu'un autre droit à l'argent.

L. Haag, propriétaire d'un dépôt d'huîtres dans la rue Tchoupitoulas, devra répondre à l'accusation d'avoir violé une des ordonnances de cette ville.—Cautionnement.

COUR DU RECORDER FÉDÉRAL.—Mathew Kennedy, accusé d'avoir assommé Bridget Connert à l'encoignure St Louis et Tremé, restera en prison en attendant l'interrogatoire.

L'esclave Jim a été acquitté pour avoir volé du bois dans un chantier de M. Y. Demoruelle.

E. Poitier, dit E. Omer, b. c. l., est accusé d'avoir v